

Image not found or type unknown



definition de vile selon le code civil

Par **dounet7**, le **29/07/2019** à **19:57**

bonjour il est fait usage du mot ville dans le code civil (art 663 entre autres) mais je n'arrive pas à trouver la définition de ville dans ce même code civil .Cele doit pourtant bien exister mais il faut savoir où le chercher ,ce qui n'est pas mon cas ! Merci de m'aider car il me faudrait une réponse précise 😊